

Question présentée par le député :

M. Mathias Buschbeck

Date de dépôt : 22 juin 2017

Question écrite urgente

La Fondation du Stade de Genève respecte-t-elle les prescriptions légales en matière environnementale et énergétique ?

La nouvelle pelouse hybride et high-tech du Stade de Genève possède un système de chauffage lui permettant de maximiser ses performances.

Pourtant, selon la loi sur l'énergie, il est interdit de chauffer un espace extérieur avec des énergies non renouvelables.

De plus, le drainage, pourtant saturé d'intrants phytosanitaires, semble s'écouler sans épuration dans la Drize.

Cette installation implique également un arrosage et un éclairage en hiver : le bilan écologique de cette installation semble catastrophique.

- *Quelle est la consommation en eau et en énergie nécessaire à l'entretien de cette pelouse ?*
- *La Fondation du Stade de Genève respecte-t-elle l'ensemble des prescriptions légales en matière environnementale et énergétique ?*
- *Si tel n'est pas le cas, bénéficie-t-elle de dérogations ?*
- *Le cas échéant, au nom de quoi ?*